Conseil de la Ville

Règlement RV-2021-21-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. <u>Plan de zonage</u>

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par la création de la zone C0879 à même une partie de la zone M0889, telle qu'illustrée sur le plan joint au présent règlement en Annexe A.

2. <u>Grille des spécifications applicable à la zone C0879</u>

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone C0879 jointe au présent règlement en Annexe B.

3. <u>Grille des spécifications applicable à la zone H0898</u>

La grille des spécifications applicable à la zone H0898, annexée à ce règlement, est modifiée par l'ajout des classes d'usages H10 – Habitation Multifamiliale isolée (de 4 à 6 logements) et H10 – Habitation Multifamiliale isolée (de 7 à 10 logements), et des spécifications et normes afférentes à celles-ci, le tout tel qu'indiqué à l'Annexe C du présent règlement.

Adopté le 23 août 2021

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon)
Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1ER OCTOBRE 2021